TINQUEUX VILLE

ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2025-120

Le Maire de Tinqueux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise ATTILA concernant des travaux de réparations et d'entretien de toiture au numéro 55 de l'avenue du 29 Août 1944 à Tinqueux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le 23 avril 2025, l'entreprise ATTILA est autorisée à réaliser des travaux de réparations et d'entretien de toiture au numéro 55 de l'avenue du 29 Août 1944 à Tinqueux. Le stationnement sera strictement interdit côté impair sur les places de stationnement se trouvant à hauteur du n°55 de l'avenue du 29 Août 1944 à Tinqueux. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : L'entreprise ATTILA sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
L'entreprise ATTILA.

Fait à Tinqueux le 3 avril 2025.

Le Maire,

VILLE DE TINQUEUX (Marne)

Jean-Pierre FORTUNÉ